

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUi VALANT SCOT  
POUR LE PROJET D'EXTENSION DE CARRIERES SUR LES COMMUNES DE SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH ET DE VELINES  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON (CDC MMG)  
(EN EXECUTION DE L'ARRETE N° AR-2025-0004 DE LA CDC PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE A LA DATE DU 23 NOVEMBRE 2025)  
A PARTIR DE 8H30 LUNDI 15 DECEMBRE 2025 AU VENDREDI 23 JANVIER 2026 17H00  
SOIT PENDANT 40 JOURS CONSÉCUTIFS

En application des modalités de l'arrêté n°AR-2025-004 de M. le Président de la CDC MMG, en date du 24 novembre 2025, une enquête publique est ouverte sur le territoire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, pour une durée de **40 jours consécutifs, du lundi 15 décembre 2025 à 8h30 au vendredi 23 janvier 2026 à 17h00**, heure légale France Métropolitaine, aux fins de soumettre au public les dispositions du projet de modification précité.

L'enquête publique se déroulera au service administratif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson à Villefranche de Lonchat - 58 Route des Étangs, **siège de l'enquête**.

L'objectif unique de cette modification porte sur les points suivants :

- ✓ L'extension des zones Ng et NgT correspondant à un site d'extraction de matériaux, sur les communes de Saint-Antoine-de-Breuilh et de Vélines.
- ✓ La mise en compatibilité du PLUi et l'étude L.111-8 associée à cette extension des carrières sur ces deux communes

M. Jacques MENUT, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Bordeaux, et M. Philippe CASTAGNÉ, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés au service administratif de la CDC MMG à Villefranche de Lonchat (58 Route des Étangs), siège de l'enquête publique, du lundi 15 décembre 2025 à 8h30 au vendredi 23 janvier 2026 à 17h00.

Ainsi, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux soit du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête dédié.

Pendant toute la durée de l'enquête :

- Un accès gratuit au dossier d'enquête sera ouvert au public sur un poste informatique situé au siège de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux cités ci-avant ;
- Le dossier soumis à enquête pourra également être consulté sur le site internet de la CC MMG <https://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr>

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de Gilles TAVERSON, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace & Urbanisme au 06.84.51.58.56 ou par mail : [gilles-taverson@orange.fr](mailto:gilles-taverson@orange.fr)

Le projet de déclaration de projet d'extension de carrières sur les communes de Saint Antoine de Breuilh et Vélines emportant mise en compatibilité du PLUi valant Scot de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson incluant une évaluation environnementale a été soumis à la Mission Régionale d'autorité Environnementale de la région Nouvelle Aquitaine qui a rendu son avis n° MRAE 2025ANA168 en date du 17 novembre 2025. Cet avis figurera dans le dossier d'enquête publique. La CDC va réaliser un mémoire en réponse qui sera transmis à la MRAE, ce mémoire sera transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale et figurera dans le dossier d'enquête publique.

Toujours pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- soit sur le registre d'enquête papier, dans les conditions décrites ci-avant ;
- soit lors des permanences, tenues par le commissaire enquêteur, définies ci après.
- soit en les adressant par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, domicilié à la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, 58 Route des Étangs - 24610 Villefranche de Lonchat.
- soit par courriel à l'adresse électronique [plui@cdcmmg.fr](mailto:plui@cdcmmg.fr)

Ces correspondances devront être faites durant la durée légale de l'enquête publique, soit du lundi 15 décembre 2025 à 8h30 au vendredi 23 janvier 2026 à 17h00, heure légale France Métropolitaine.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet <https://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables au siège de l'enquête.  
Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, au service administratif de la CDC MMG, 58 Route des Étangs - 24610 Villefranche de Lonchat, pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux jours, et horaires suivants :

- **Le mardi 23 décembre 2025 de 09h00 à 12h00**
- **Le jeudi 08 janvier 2026 de 14h00 à 17h00**
- **Le vendredi 23 janvier 2026 de 14h00 à 17h00**

À l'issue de l'enquête publique, La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi valeur SCoT pour l'extension des carrières sur les communes de Saint Antoine de Breuilh et Vélines pourra éventuellement être modifié afin de tenir compte des avis des personnes publiques associées joints à l'enquête publique, des observations ou propositions du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi valeur SCoT pour l'extension des carrières sur les communes de Saint Antoine de Breuilh et Vélines sera ensuite soumise à l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au service administratif de la CDC MMG à Villefranche de Lonchat (58 Route des Étangs), et publié sur le site internet <https://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr> pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Président de la CDC MMG  
Thierry BOIDÉ